ID: 064-216404228-20230929-DEL_23_09_29_07-DE





Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Patrick NAVARRO

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33 Nombre de présent-e-s : 27 Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints, Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean Paul PORTESSENY

Etaient absentes:

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

7 - BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONSENTI A L'ASSOCATION TENNIS CLUB DU PIEMONT OLORONAIS EN VUE DE LA CRÉATION D'UN ESPACE PADEL

Il est rappelé à l'assemblée que le Tennis Club du Piémont Oloronais a sollicité la Commune afin de pouvoir étendre son activité et construire un espace de pratique de Padel.

Les terrains d'emprise du Tennis étant tous pourvus, seule une extension sur le parking attenant était possible.

Par délibération en date du 27 septembre 2021, le Conseil municipal a constaté la désaffectation du domaine public d'une portion de 281 m² issue de la parcelle AZ 277, justifiée par l'arrêt de toute activité de service public sur ce terrain, et a décidé de déclasser du domaine public communal cette portion afin de l'intégrer au domaine privé communal.



De fait, il est proposé au Conseil municipal de consentir à l'association Tennis Club du Piémont Oloronais, un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, moyennant un loyer annuel de 1 €, afin d'aménager et d'exploiter une espace permettant la pratique du padel sur une portion de 281 m² issue de la parcelle AZ 277, telle que figurant au plan ci-annexé, étant précisé que l'avis de la Direction de l'Immobilier et de l'Etat a été sollicité.

Ouï cet exposé,

Vu les articles L 451-1 à L 451-13 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat rendu le 26 juin 2023,

Considérant que le Tennis Club du Piémont Oloronais a souhaité construire et exploiter un espace permettant la pratique du Padel sur une portion de 281 m² issue de la parcelle AZ 277, telle que figurant sur le plan annexé à la présente délibération,

Considérant que cette portion de parcelle relève du domaine privé de la Commune,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le présent rapport,
- **DECIDE** de donner en location à l'association Tennis Club du Piémont Oloronais, une portion de 281 m² issue de la parcelle AZ 277, telle que figurant sur le plan annexé aux présentes, afin d'y aménager et d'y exploiter un espace permettant la pratique du padel, au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans et moyennant un loyer annuel de 1 €,
- **DIT** que l'association Tennis Club du Piémont Oloronais aura en sa qualité d'emphytéote les droits du propriétaire sur cette parcelle et sera donc redevable de la quote-part des taxes afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente et à signer le bail emphytéotique correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023. Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 03/40/2025

Le Maire,

Bernard UTHURRY